

CSS du 18 octobre 2021 ISDND ALVEOL

**DREAL Nouvelle-Aquitaine
Unité Départementale 87**



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Plan

- **Proposition de 2 arrêtés préfectoraux complémentaires**
- **Inspections du 16 mai 2019, du 12 septembre 2019, du 19 mai 2020 et du 16 décembre 2020**
- **Contrôle des rapports d'activité 2019 et 2020 établis par l'exploitant**



Proposition de 2 arrêtés préfectoraux complémentaires



Arrêtés préfectoraux complémentaires

- Instruction du dossier de changement d'exploitant déposé par la société SUEZ RV Alveol :
- Justification des capacités techniques et financières du nouvel exploitant,
- Justificatif de constitution des garanties financières établi par la société SUEZ RV Alveol,
- **Arrêté préfectoral du 24 décembre 2019** autorisant le changement d'exploitant au bénéfice de la société SUEZ RV Alveol à compter du 1^{er} janvier 2020.

Arrêtés préfectoraux complémentaires

- Instruction des dossiers de porter à connaissance des modifications des conditions d'exploitation :
 - Exploitation en mode bioréacteur des prochaines subdivisions avec réinjection des lixiviats dans le massif des déchets,
 - Mise en place de l'équipement VAPOTHERM qui transforme les lixiviats traités en vapeur d'eau et qui utilise le biogaz comme combustible,
 - **Arrêté préfectoral du 6 juillet 2020** prescrivant des dispositions complémentaire pour l'exploitation du site ALVEOL.

Inspections du 16 mai 2019, du 12 septembre 2019, du 19 mai 2020 et du 16 décembre 2020



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Inspection du 16/05/2019

- Contrôle d'admission des déchets sur le site (documents admission des déchets et contrôles visuels au déchargement des véhicules) :
 - Il a été constaté que la majeure partie des chargements d'encombrants de déchetteries ou de déchets issus de centres de tri comprenaient des quantités non négligeables de déchets valorisables tels que des papiers/cartons ou du bois.



Demande de mise en œuvre de mesures nécessaires en interne et en externe (vis-à-vis des apporteurs) afin de prévenir ce type de dérive.

Actions engagées envers le producteur de déchets.



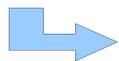
Inspection du 12/09/2019

- Points abordés :
- Absence de rejet des lixiviats traités au ruisseau depuis le 1er juillet 2019. Pas de dépassement des valeurs limites de rejet des lixiviats traités au milieu naturel.
- Absence d'odeur le jour de la visite.
- Présence du dispositif de désulfuration du biogaz.
- Relevé des hauteurs du niveau des lixiviats dans les puits de collecte.



Conformes

- Identification des bassins.
- Rappel des conditions d'exploitation de l'alvéole 3 du casier 2 en cours d'aménagement.



Mise en place des panneaux d'identification manquants pour les bassins. Confirmation que l'alvéole 3 du casier 2 est bien exploitée en demi-alvéole indépendante hydrauliquement



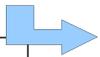
Inspection du 19/05/2020

- Résultats d'analyses des lixiviats traités rejetés au milieu naturel.
- Absence d'odeur le jour de la visite. Toutefois, 4 plaintes d'odeur ont été enregistrées par l'exploitant (nuisances olfactives sporadiques).
- Relevé des hauteurs du niveau des lixiviats dans les puits de collecte.
- Certificats d'acceptation préalable.
- Absence de déclenchement du portique de radiodétection depuis le 01/01/2020.



Pas d'observation

- Absence d'extincteur au niveau du quai de déchargement des déchets



Nouvel extincteur remis en place



Inspection du 16/12/2020

- Limitation de la puissance thermique du VAPOTHERM à 1 MW.

➡ **Conforme**

- Contrôle des rejets atmosphériques du VAPOTHERM

➡ **Rapports de contrôle SOCOTEC des rejets atmosphériques du 14 janvier 2021 et du 8 avril 2021. Les rejets sont conformes. Les rejets sont faibles en concentration et en flux. Demande à l'exploitant de faire réaliser une évaluation des risques sanitaire des rejets atmosphériques par courrier DREAL du 6 mai 2021.**

- Envol des déchets

➡ **Constat : présence de déchets dispersés par le vent sur le flanc Nord de l'installation de stockage.**

Les déchets ont été ramassés par l'exploitant et installation de nouveaux filets de plus grande hauteur.

Contrôle des rapports d'activité 2019 et 2020



Contrôle du rapport d'activité 2019 et 2020

- Bilan des déchets entrants
- Analyses des lixiviats traités rejetés au milieu naturel et analyses des eaux souterraines
- Analyses de la qualité des eaux du ruisseau du Vignaud
- Contrôle des émissions atmosphériques de la torchère et du VAPOTHERM
- Suivi de la qualité de l'air autour du site
- Politique environnementale
- Radiodétection
- Incidents d'exploitation (incendies et arrêts torchères)
- Travaux réalisés



- Pas de remarque particulière.

FIN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

N-
S

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement